

Réunion de 2013 sur la mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE
Déclaration canadienne à la séance de travail 2 :
Tolérance et non-discrimination II :
Examen de la mise en œuvre des engagements au regard de la promotion du
respect et de la compréhension mutuels
Le mardi 24 septembre 2013

Madame la Modératrice,

Pour le Canada, le respect de la dignité humaine, sans distinction de race, de croyance religieuse, de sexe ou d'orientation sexuelle, doit demeurer notre but collectif pour l'ensemble de la région couverte par l'OSCE, et le Canada continuera de s'opposer vivement à la violence et de veiller à ce que les droits et les libertés fondamentales de tous soient reconnus et protégés. Par conséquent, nous appuyons sans réserve les mesures prises par l'OSCE à cet égard.

Nous accueillons avec satisfaction les possibilités de dialogue suscitées par la conférence de haut niveau de l'OSCE sur la tolérance et la non-discrimination qui s'est tenue les 20 et 21 mai derniers à Tirana, en Albanie. Nous étions ravis que le président canadien pour 2013-2014 de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, M. Mario Silva, ait pu y participer et nous rappeler l'importance de veiller à ce que nos sociétés, et particulièrement les jeunes générations, n'oublient jamais les leçons de l'Holocauste.

Toutefois, et les participants à la conférence l'ont clairement exprimé, il reste de sérieux défis à relever dans la région couverte par l'OSCE quant à la mise en œuvre de nos engagements au regard de la promotion du respect et de la compréhension mutuels.

Bien qu'un large consensus rallie les États participants quant à la nécessité de dénoncer l'intimidation et les actes de violence contre des personnes et des communautés en raison de leur race, de leur religion ou de leur sexe, et de prendre les mesures qui s'imposent, force est de constater qu'il en va tout autrement lorsqu'il s'agit de l'orientation sexuelle des personnes.

Notre pays demeure profondément préoccupé de ce que des citoyens dans la région couverte par l'OSCE font face à des actes de violence en raison de leur orientation sexuelle apparente ou réelle. Ces actes de violence compromettent gravement la promotion et la protection des droits de la personne et la primauté du droit. Ceux qui commettent ces actes de violence doivent être traduits en justice.

Le Canada s'inquiète aussi de l'adoption de lois telles que ladite « loi interdisant la propagande en faveur des relations sexuelles non traditionnelles auprès des mineurs » adoptée en Russie plus tôt cette année. Cette loi contrevient aux droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique ainsi qu'au droit à la non-discrimination et à l'égalité devant la loi. De plus, comme les nouvelles infractions prévues par la loi sont mal définies et qu'elles pourraient être applicables à un grand nombre d'individus, elles risquent fort d'être appliquées de façon arbitraire.

Le Canada reste déterminé à collaborer avec d'autres États participants dans le but de promouvoir et de protéger les droits de tous les citoyens, quelle que soit leur orientation sexuelle.

Pour la séance plénière 2, nous recommandons ce qui suit :

- Que les États participants multiplient leurs efforts pour réaliser les engagements de l'OSCE à l'égard de la tolérance et de la non-discrimination, y compris en menant une lutte contre la discrimination fondée sur la race, la religion, le sexe ou l'orientation sexuelle.
- Que les États participants déploient des efforts et appuient ceux des autres pour contrer la violence à l'égard des personnes en raison de leur orientation sexuelle, en prenant des mesures efficaces en réponse à de telles violations de droits.